

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 04 mars 2019**

L'an deux mille dix- neuf et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 25/02/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette,

Etait absent : GARNOT Pascal

**Délibération N° 2019 - 17 : Avenant n°1 Lot n°06 Electricité – Courants faibles – Maison paramédicale**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18 juin 2018 relative à l'attribution d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle paramédicale dans les locaux de l'ancienne poste.

Le lot 06 « Electricité – Courants faibles » a été attribué à l'entreprise JACOB André domiciliée Place de l'Eglise – 05320 LA GRAVE, pour un montant de 23 446 € HT soit 28 135.20 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant 1 de JACOB André.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

Travaux en plus-value suivant le devis 17/01/2019 :

- Equipements supplémentaires pour redécoupage du cabinet n°2 en deux bureaux distincts comprenant 1 alimentation point lumineux à 75 €, 1 poste de travail à 390 €, 1 alimentation CE à 71 €, 1 luminaire type E en SA à 211 €, 2 prises TP + T 16A à 128 € et 1 prise RJ4545 à 75 € soit + 950 € H.T.
- Modification de la baie de brassage pour les besoins d'Orange comprenant 1 onduleur 800kVA à 898 €, agrandissement de la baie de 8UT à 190 € soit + 1 088 € H.T.

**Soit une plus-value totale de 2 038.00 € HT, soit 2 445.60 € TTC**

**Nouveau montant du marché public :**

**Montant H.T. : 25 484.00 €**  
**Montant T.T.C : 30 580.80 €**  
**Taux de la TVA : 20%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant 1 de l'entreprise JACOB André pour un montant de 2 038.00 € HT soit 2 445.60 € TTC

Suffrages exprimés : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

